

Projet
d'établissement
2023-2027



EANM
Narbonne-Plage

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET	4
IDENTITE	6
L'AFDAIM-ADAPEI 11	6
L'ETABLISSEMENT	10
MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	12
MISSIONS	12
CADRE DE REFERENCE	14
PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	18
PUBLIC	23
PERSONNES ACCOMPAGNEES	24
ENVIRONNEMENT AIDANT	27
NATURE ET OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS	29
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT	30
PRESTATION INDIRECTE	37
PARTENARIATS ET OUVERTURE	39
PRINCIPES D'ORGANISATION	41
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE	42
PROJET SOCIAL	42
CHARTRE MANAGERIALE	44
AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION	45
RESPONSABILITE SOCIETALE	47
ORGANISATION PROFESSIONNELLE	48
PERSPECTIVES	51
GLOSSAIRE	513

Le mot du Président et du Directeur Général

Après l'adoption du Projet Associatif Global en 2020, la signature des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Etat et le Département en 2021 et la réforme de l'évaluation dont les derniers textes sont sortis en 2022, c'était le moment de réviser nos projets d'établissements et services.

Un travail important a été mené avec les professionnels, les personnes accompagnées et les familles dans cet esprit de triple expertise qui nous est cher dans notre association parentale.

Véritable outil du quotidien, le projet d'établissement ou de service doit être une boussole pour nos équipes ; ils seront évalués tous les ans dans le cadre du rapport d'activité afin de conserver le cap.

Jean-Paul FREJUS,
Président

Jean-Marie GORIEU,
Directeur Général



PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

► Un projet : pour quoi ?

- > Art.311-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et art. 12 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.

- > Recommandation de bonnes pratiques dédiée de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) :

« Le projet d'établissement ou de service n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées. »

► Un projet : comment ?

Ce projet a été construit afin de mettre en cohérence les sources qui alimentent aujourd'hui les objectifs et l'évolution au cœur de l'établissement.

S'inscrivant dans les orientations du Projet Associatif Global, tous les projets d'établissements et des services de l'AFDAIM ADAPEI 11 ont été retravaillés en même temps.

L'objectif : construire des projets partagés par secteur d'activité tout en s'attachant à l'identité de l'établissement.

Un document de référence :

- > Une « feuille de route » pour toutes les parties prenantes
- > Un repère pour l'ensemble des professionnels de l'établissement ou service
- > Un « document-cadre », destiné à communiquer à la fois en interne (personnes accompagnées, professionnels, administrateurs) et en externe (familles et aidants, autorités de contrôle et de tarification, partenaires, ...).



De janvier à juillet 2023, l'Association a souhaité centrer la démarche d'écriture de ce projet sur **le sens de l'action des professionnels** dans une volonté de **dynamique partagée** et en vue d'une intégration dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité**.

Des groupes de travail par secteur d'activité ont ainsi réuni plus de 150 professionnels différents autour des principes et des prestations d'accompagnement permettant une participation directe aux réflexions et des échanges dans les établissements et services sur l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées.

Écriture
Suivi

- Conseil d'Administration
- Comité de Direction (CODIR) - Comité de Pilotage (COPI)
- CODIR secteurs d'activité
- Conseil de Vie Sociale (CVS)
- Groupes de travail pluridisciplinaires / secteur d'activité
- Etablissement et services

L'élaboration des Projets d'établissements et de services s'est aussi inscrite dans une démarche associative de promotion de la triple expertise : personnes accompagnées – professionnels – aidants.

Une enquête auprès des aidants : Afin de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer nos prestations, une enquête a été réalisée auprès des aidants durant la démarche de rédaction de ce projet permettant également d'en faire une source de ce projet.

Un comité FALC dédié tout au long de la démarche : un comité de rédaction en Facile à Lire Comprendre (FALC) dédié a été mis en place associant personnes accompagnées, administrateurs et professionnels. Objectifs : Traduction en FALC des parties communes des projets d'établissements et services au fur et à mesure de l'écriture des projets.

► Un projet : et après ?

Consultation
Validation

- Consultation du CVS du 07/07/2023
- Validation par le Conseil d'Administration du 04/08/2023

Ce projet a été construit afin de fédérer toutes les parties prenantes et les impliquer dans une dynamique collective et participative.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique notamment à travers :

Communication
Diffusion

- Personnes accompagnées (FALC)
- Professionnels
- Familles / aidants
- Autorités de contrôle et de tarification
- Partenaires

Actualisation

- Point d'étape annuel
- En cas de modifications majeures dans l'Association ou dans l'établissement ou service
- A minima tous les 5 ans.

L'AFDAIM-ADAPEI 11

► L'histoire d'une association militante et gestionnaire

L'association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis près de 70 ans, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.



► Le fonctionnement d'une Association gestionnaire d'établissements et services

▪ Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration composé de 3 collèges composés de bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis ».
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association ».
- Collège 3 « Membres associés ».



Militant pour l'autodétermination et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'association.

■ Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie

L'AFDAIM ADAPEI 11 accompagne des personnes avec une déficience intellectuelle, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activités soutenus par le siège social afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix :



■ Une association inscrite dans son territoire

Force de proposition dans le cadre du développement territorial, l'Association souhaite porter une réponse adaptée à chacun et de proximité sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, la CDCA, dans les CCAS, ...¹

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire, et l'attractivité du territoire audois.

► Des valeurs au service d'un projet solidaire et inclusif

Le Projet Associatif Global 2020-2024 de l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'attache à répondre aux besoins et préoccupations exprimés par les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants tout en se construisant dans une perspective d'évolution de la société.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 porte ses valeurs afin de :

Favoriser un **vivre ensemble**,

Dans le **respect**, l'écoute et la défense de la personne

en situation de handicap dans sa **singularité** et dans ses **droits**,

Par un encouragement et le soutien à l'**autodétermination**.



¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Projet Associatif Global de l'AFDAIM ADAPEI 11 développe 4 ambitions politiques.

L'entraide,

la **triple expertise** (personnes accompagnées – parents – professionnels),

la promotion de la **pair-aidance**

et l'affirmation du **pouvoir d'agir** de chacun

sont au cœur de ces ambitions.



Cela se traduit par 5 orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transformation de l'offre au siège et dans les 4 secteurs d'activités de l'Association :

UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE

L'INCLUSION SCOLAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES ET L'ACCÈS AUX SOINS

LA VIE CITOYENNE ET L'INCLUSION SOCIALE

L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



Coordination et partenariats

▶ Permettre le libre choix du lieu de vie :

En établissements avec modulation de l'accompagnement éducatif ;

En logements inclusifs ;

En milieu ordinaire avec soutien social

▶ Poursuivre le travail avec les bailleurs sociaux, les services d'aide à domicile, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ...

▶ Recourir aux dispositifs de droit commun.

Développement des dispositifs inclusifs

▶ Soutenir la personne dans son choix de vie en adaptant l'offre de service : moduler le niveau d'accompagnement social ; adapter l'offre d'activité

▶ Déployer des offres de répit en journée ou en hébergement

▶ Développer l'autonomie sociale et quotidienne.

Expertise et développement des compétences

▶ Soutenir le droit commun et l'approche à domicile.

Implantation

▶ Des offres d'habitat individualisé

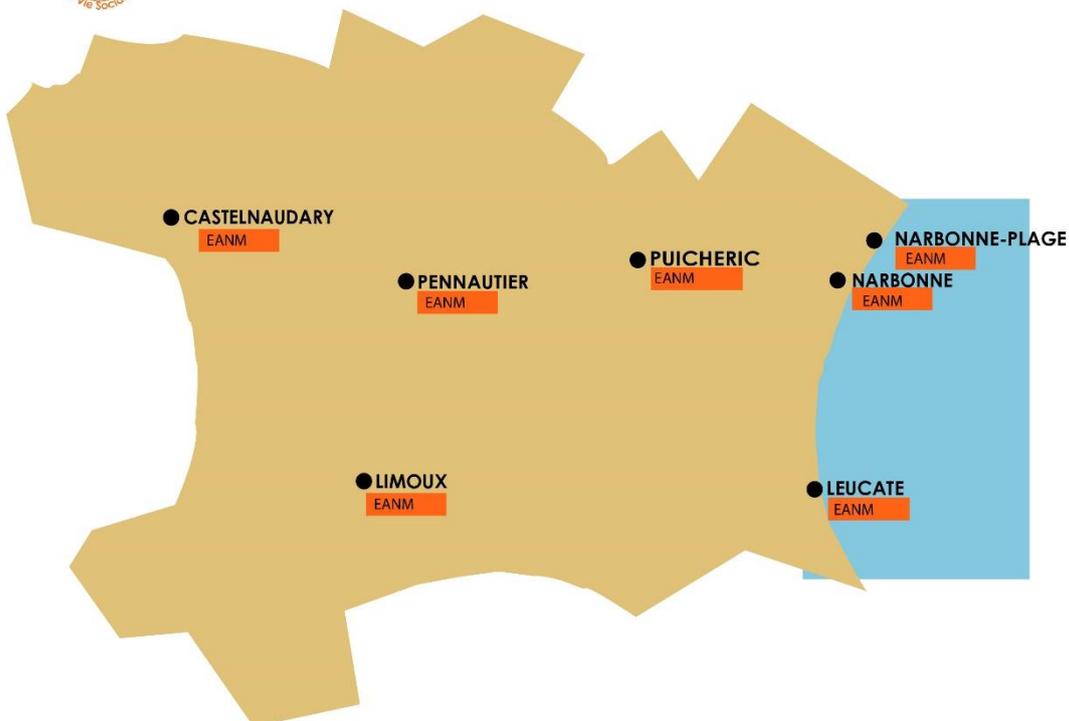
▶ Des offres d'habitat inclusif doivent compléter le dispositif et la création de SAVS.

▶ Développement de l'offre des EANM pour les personnes ne travaillant pas.

▶ Création de nouvelles solutions pour les Personnes Handicapées Vieilles.



EANM Narbonne-Plage



L'ETABLISSEMENT

L'EANM Narbonne-Plage est rattaché au Pôle Habitat Narbonnais qui comprend 2 EANM, à Narbonne au domaine Saint Charles du Quatourze et à Narbonne Plage.

Histoire et identité

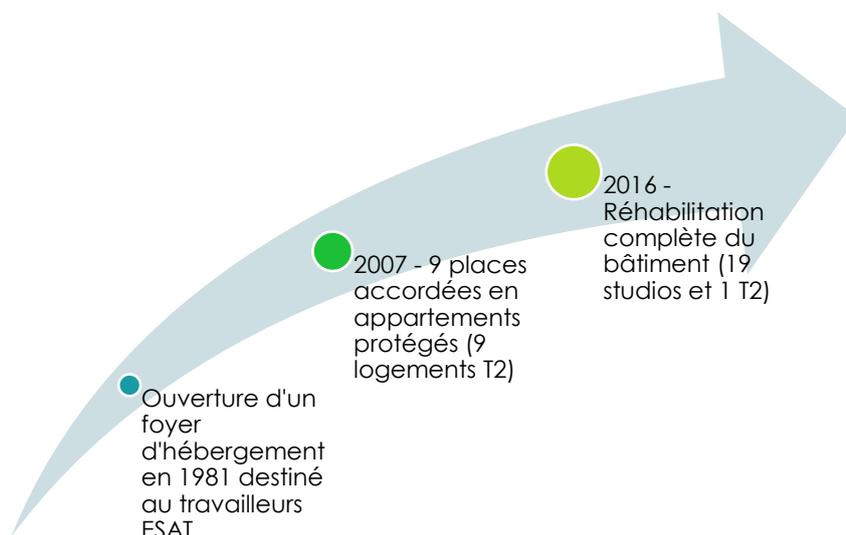
L'EANM de Narbonne-Plage a ouvert ses portes en novembre 1981.

Au gré des différentes autorisations accordées par le Président du Conseil Général de l'Aude, l'EANM dispose aujourd'hui de 33 places dont 9 places accordées en appartements protégés par les arrêtés du 16 octobre 2002 et du 15 novembre 2007.

En 2014, l'association a engagé une réhabilitation complète du bâtiment en prenant en compte les besoins émergents de la population accueillie.

Ainsi, 20 appartements (19 studios et 1 Type 2) sont proposés depuis janvier 2016. Cette modalité d'habitat se situe entre l'habitat ordinaire en studio et l'établissement traditionnel.

Aujourd'hui l'EANM de Narbonne-Plage dispose d'un agrément de 33 places.



Territoire

Le Pôle Habitat Narbonnais s'inscrit dans son territoire et son réseau.

Il est force de proposition dans le cadre du développement territorial et souhaite porter une réponse adaptée pour chacun, mais également une réponse de proximité sur l'ensemble du territoire. (Narbonne, Narbonne plage).

Cette organisation territoriale de l'offre médico-sociale se met au service des parcours des personnes en situation de handicap. La stratégie du pôle est en pleine évolution. Le fonctionnement en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé amène à se sortir des logiques de « tuyaux d'orgues » qui positionnait les personnes accompagnées dans des « places » pour lesquelles il fallait répondre à un « statut spécifique ». Nous accompagnons les personnes dans leur parcours sans être limités ou contraints à des fléchages de notifications qui à la fois freinaient les évolutions et également pouvaient parfois laisser des logements vacants mettant en évidence une offre peu adaptée à la demande.

Notre organisation s'adapte donc de plus en plus aux besoins des personnes, aux aspirations dans leurs parcours de vie et non plus l'inverse.

Environnement

Le foyer « la Clape » est situé dans la station balnéaire de Narbonne plage, à proximité immédiate de l'ESAT.

NARBONNE-PLAGE



EANM NARBONNE-PLAGE



Architecture

Les modalités d'accompagnement s'adaptent à chacun des « outils habitat »

L'EANM de Narbonne-Plage propose une offre de service en termes d'habitat qui se décline de la façon suivante :

Des habitats individuels sous forme de studios regroupés au sein d'une résidence.

De l'habitat accompagné, partagé et inséré à la vie locale (9 logements T2 à Narbonne-Plage)

Les modalités d'accompagnement s'adaptent à chacun des « outils habitat ».

EANM Narbonne-Plage

33 Places

Habitat individuel
19 Studios et 1 T2 en résidence

9 Maisonnettes T2 RDV avec
terrasse individuelle

MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

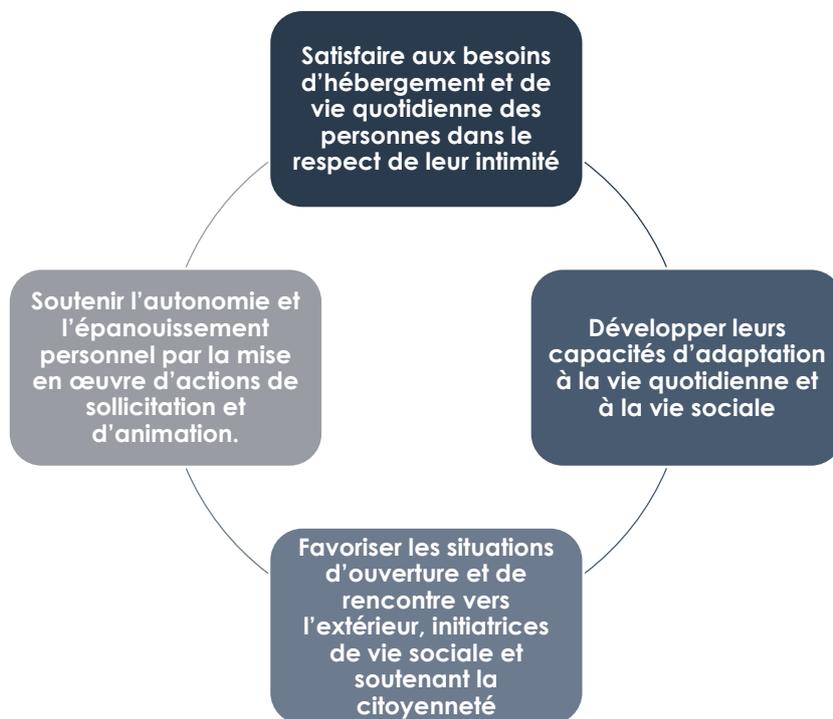
MISSIONS

Les établissements et services gérés par l'AFDAIM-ADAPEI 11 font partie des établissements répertoriés dans l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles entrant dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002.

La réforme engagée par le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques met en œuvre une démarche de simplification du régime d'autorisation pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes. Elle distingue les établissements accueillant des adultes en situation de handicap en 3 catégories dont les **Etablissements d'accueil non médicalisé (EANM)**, établissements relevant de l'aide sociale départementale qui n'assurent pas par eux-mêmes de soins médicaux.

Cette évolution de catégorisation des ESSMS s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale afin qu'elle ne constitue plus des obstacles à la continuité de l'accompagnement des personnes et la logique de parcours.

Ainsi, depuis 2021 et le CPOM contractualisé avec le Département de l'Aude, le Pôle Habitat & Vie sociale de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'est transformé en 7 EANM regroupant en leur sein les anciennes autorisations Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie – internat et accueil de jour- et Unité Personnes Handicapées Vieillissantes.



C'est dans ce contexte spécifique que s'inscrit aujourd'hui la mission des EANM qui doit répondre aux besoins et aspirations de différents publics en situation de handicap.

L'EANM de Limoux propose de manière individualisée une solution d'hébergement et un lieu de vie pour des adultes en situation de handicap.

Les travailleurs en situation de handicap

L'établissement assure l'hébergement de personnes adultes en situation de handicap, ayant une activité professionnelle complète ou partielle pendant la journée, en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé (ESAT).

Les professionnels accompagnent ces personnes dans leurs temps de vie personnelle et sociale en dehors du temps de travail, à partir d'une individualisation des prestations.

Les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle

L'établissement accompagne des personnes adultes dont le handicap ou la pathologie ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.

Il propose un cadre repérant et structurant d'hébergement et d'accompagnement médico-social pour soutenir l'autonomie et l'épanouissement personnel avec un accompagnement dans la vie quotidienne sur le plan psychologique, éducatif et de la participation sociale.

L'établissement propose également un accueil en journée, structuré autour d'activités éducatives permettant de développer les compétences de chacun et de favoriser une ouverture sociale, culturelle et citoyenne. Ces personnes ne sont pas hébergées par l'EANM.

Les Personnes Handicapées Vieillissantes

L'établissement héberge et accompagne de façon adaptée des personnes en situation de handicap de 55 ans et plus et qui ont exercé auparavant une activité professionnelle en ESAT.

Les professionnels accompagnent ces personnes afin de prévenir, traiter et accompagner les risques liés à l'avancée en âge tout en respectant leur rythme de vie.

Admission

La procédure d'admission et d'accueil suit plusieurs grandes étapes :

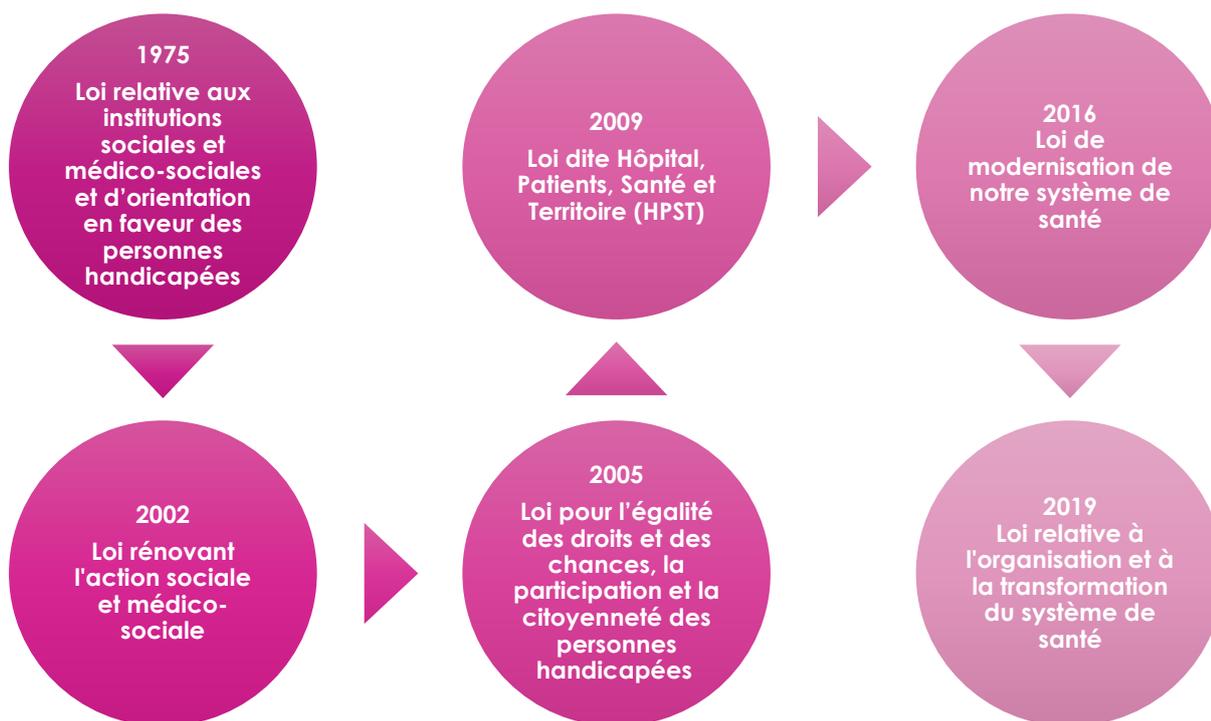
- ✓ *Réception de la demande d'admission,*
- ✓ *Constitution et analyse du dossier,*
- ✓ *Décision d'acceptation, proposition de rencontre « préadmission » ou refus du dossier,*
- ✓ *Rencontre avec la personne et son représentant légal s'il y a lieu,*
- ✓ *Décision définitive et communication de la décision à la personne,*
- ✓ *Accueil de la personne.*

Afin de pouvoir garantir la conduite de la mission de l'établissement auprès des personnes accompagnées, l'établissement se base sur des critères de priorisation objectifs et partagés par secteur d'activité.

CADRE DE REFERENCE

Les ESMS sont soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe et en perpétuel mouvement qui ont placé les projets individualisés et les projets d'établissements au cœur des dispositifs. L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit dans ces évolutions.

Base légale : Les grandes lois et textes de référence structurant le secteur médico-social



Textes de références

- > Rapport Vachey-Jeannet « Etablissement et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement » (2012) - SERAFIN-PH
- > Rapport Piveteau « Zéro sans solution » (2014) - autodétermination
- > Rapport IGAS – « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)
- > Rapport Piveteau : Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change (2022)
- > 4^{ème} Plan national autisme

Habitat inclusif en EANM

Depuis le début des années 2000, l'évolution des politiques publiques tendent clairement à s'éloigner du modèle d'hébergement institutionnel en évoluant vers celui de l'habitat faisant ainsi écho au logement ordinaire, outil d'intégration et de citoyenneté.

Face à l'enjeu de ces politiques d'inclusion auxquelles doivent répondre les établissements sociaux et médico-sociaux, les pratiques et les modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les EANM sont repensées avec comme priorité de promouvoir l'habitat dit « inclusif ».

La mise en place des EANM nous permet aujourd'hui une meilleure flexibilité dans nos organisations ce qui favorise la notion de parcours des personnes accompagnées.

Les EANM de l'Association s'inscrivent ainsi dans une dynamique nouvelle d'habitat par :

- Une position proactive sur le marché du développement des dispositifs inclusifs dans le département de l'Aude en soutenant la personne dans son choix de vie et en adaptant l'offre de service.
- Une expertise et une dynamique de développement des compétences pour soutenir le droit commun et l'approche à domicile.
- La participation à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » qui vise à ne laisser personne sans solution et à éviter les ruptures de parcours.
- L'évolution des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles et/ou aidants qui s'illustre par une demande croissante d'autodétermination afin de choisir son parcours dans une société plus inclusive.
- Un réseau et des conventions de partenariats qui permettent de renforcer la qualité et la diversité de l'offre.

Les RBPP comme référence d'intervention

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sont un socle de référence qui vise à permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Les recommandations suivantes constituent un socle de référence :

- ▶ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- ▶ Le questionnement éthique dans les EMS (2010)
- ▶ Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)
- ▶ L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- ▶ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016)
- ▶ Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018)
- ▶ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018)
- ▶ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 (2022).

Plus particulièrement pour les EANM :

- ▶ Note de cadrage « Accompagner vers et dans l'habitat » (2022) – attente RBPP.
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social

Inscription territoriale

Les PE-PS s'inscrivent dans les réflexions et perspectives sur leur territoire et notamment :

- Le Schéma régional médico-social (SROMS) 2018-2022 ;
- Le Schéma des Solidarités du Conseil départemental de l'Aude (2021-2025).

Les CPOM : des objectifs partagés avec nos financeurs

L'ensemble des établissements et services de notre Association entrent dans le champ d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur la période 2021-2025.

Les 2 CPOM comprennent également 2 objectifs stratégiques en commun avec le Département et l'ARS Occitanie, concernant plus particulièrement les services du siège :

- Structurer et améliorer les fonctions supports
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines.

Le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie concerne les secteurs Travail & Insertion (ESAT), Enfance & Adolescence, et l'Accueil Spécialisé (MAS).

Les projets d'établissements et services s'inscrivent pleinement dans ces objectifs partagés.

3 axes sont dédiés aux projets Habitat & Vie Sociale dans le CPOM avec le Conseil Départemental :

- ▶ Développer une offre d'habitat et vie sociale adaptée aux besoins des personnes accompagnées
- S'adapter à la spécificité de l'accompagnement des publics et reconfigurer l'offre.
- Promouvoir l'autonomie.
- Soutenir les parcours des personnes en situation de handicap.
- ▶ Promouvoir la santé et l'accès aux soins
- Développer l'accès aux soins des personnes accompagnées.
- Développer la prévention en santé
- ▶ Favoriser l'auto détermination et la représentation des personnes en situation de handicap intellectuel
- Soutenir et développer l'auto détermination des personnes
- Accompagnement dans une vie relationnelle, affective et sexuelle

domicile
soin
extérieur
Participer vie
innovants dispositifs
répits santé qualité
espaces
ouverture parcours
solutions
individualisation

MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT



PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

4 principes associatifs

▪ BIENTRAITANCE

La bientraitance est une démarche collective. Elle vise le meilleur accompagnement possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Il s'agit de :

- Garantir et respecter les libertés et droits, les conditions de l'habitat, d'accompagnement, la citoyenneté, la valorisation et la protection de la personne.
- Simplifier et « vulgariser » les règles de la vie institutionnelle / Veiller à ne pas faire peser la vie institutionnelle sur la personne (fluidité et réactivité de l'accompagnement).

#Fluidité #Cohérence #Croisement de regards #Intimité #Libre expression #Prévention

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ Des espaces favorisant le questionnement éthique - usage et appropriation des RBPP
- ▶ Des personnes ressources, ex : Référent bientraitance, animateur qualité, référent Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle...
- ▶ Une procédure de signalement ; des supports sur réglementation et des informations
- ▶ Un appui pour le maintien des relations avec l'environnement aidant et social (familles, amis, collègue, club de sport...) de la personne accompagnée
- ▶ La promotion de l'accès aux soins et la prévention dans le domaine de la santé.

Points forts de l'établissement :

- > Procédure prévention et traitement de la maltraitance
- > Traitements et suivi des événements indésirables
- > Lien avec l'environnement aidant
- > Prévention santé

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Rénovation des locaux de l'accueil de jour
- > Formation des référents bientraitance (autre que la psychologue).

▪ PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La personnalisation renvoie à une démarche dans laquelle les professionnels doivent s'inscrire afin de saisir la singularité de chacune des personnes accompagnées et œuvrer pour leur fournir un accompagnement adapté.

A partir de l'expression des besoins, attentes, demandes de la personne accompagnée et d'une évaluation partagée de ses capacités, les parties prenantes coconstruisent le projet personnalisé en adaptant les modalités d'accompagnement.

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

#Co construction #Projet personnalisé #Besoins #Envies #Capacités #Supports adaptés

- ▶ Des entretiens individuels en lien avec le projet personnalisé.
- ▶ Une sollicitation de l'environnement aidant pour enrichir le recueil des besoins et attentes de la personne (appui sur la triple expertise).

► Une présentation de l'ensemble des choix possibles en termes d'habitat, d'accompagnement, de localisation, de vie sociale...

► La co-évaluation des capacités et des besoins à l'aide de grilles adaptées avec des outils FALC (supports adaptés de communication, outils d'évaluation partagée, communication facilitée, ...).

Points forts de l'établissement :

- > Suivi des projets personnalisés
- > Utilisation du Dossier Informatisé de l'Usager IMAGO DU pour la confidentialité et le suivi des informations
- > Analyse des besoins qui orientent les prestations

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Anticipation de la co-construction des projets personnalisés avec l'environnement aidant
- > Incarnation du rôle de référent de projet

▪ **INCLUSION**

L'inclusion vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux dispositifs de droit commun dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'emploi, des services sociaux, des loisirs, etc. en :

- Visant l'accès aux dispositifs de droit commun : faire valoir « le droit à tout pour tous » - la garantie des droits fondamentaux.
- Développant l'inclusion inversée en favorisant l'accueil et l'ouverture de nos établissements.

#Droit commun #Inclusion inversée #Partenariats #Expérimenter #Sensibiliser

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- Une diversité des modalités d'accueil et des lieux d'implantation des établissements.
- Une capacité d'adaptation progressive à l'inclusion.
- Le développement des partenariats comme vecteur d'inclusion (bailleurs sociaux, commune, associations, bénévoles, ...) : créer des opportunités, formaliser les conventions, prioriser les territoires de proximité, communiquer, diversifier les partenaires.
- Une sensibilisation des acteurs du territoire au handicap intellectuel.
- Le soutien à l'autonomie des déplacements (transports en commun, mobilité individuelle) par la mise à disposition d'infrastructures (ex : garage à vélo, demande d'arrêt de bus) et l'accompagnement aux bonnes pratiques (orientation, sécurité des déplacements, permis, ...).

Points forts de l'établissement :

- > Lien avec la mairie de Narbonne
- > Des logements en centre-ville de Narbonne
- > Un réseau de partenaires pour les activités socialisante
- > Une ouverture vers l'extérieur et un site pouvant accueillir des événements

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Renforcer l'accessibilité au centre-ville au départ du Quatorze
- > Continuer à développer les logiques d'habitat accompagné et inséré à la vie locale
- > Mieux associer les activités de jour avec les organisations de droits commun.

▪ AUTO-DETERMINATION

Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive et à la juste mesure de ses capacités.

Incarnation du principe

Solliciter systématiquement la personne accompagnée pour la rendre actrice dans ses choix de vie.

Aider la personne à trouver l'équilibre entre ses choix et sa protection en proposant des étapes intermédiaires permettant une évaluation partagée du risque.

#Capabilité #Droit à l'expérimentation #Bénéfices/Risques #Responsabilité #Triple expertise

CVS, groupes de paroles, d'expression, Entretien Individuel en s'appuyant sur des outils de communication facilitée (FALC, pictogrammes...)

Sensibiliser / former chaque acteur (personne accompagnée, professionnel, famille,) à l'autodétermination et à la représentation dans les instances (CVS, CA...)

Proposer des formations aux personnes vivant avec un handicap (premiers secours, hygiène des locaux, évacuation des locaux, handicap...). Ces formations peuvent être partagées avec des professionnels.

Associer les personnes accompagnées pour l'aménagement de l'habitat, la recherche des partenaires et à la réflexion sur le projet d'établissement (ex : règlement de fonctionnement, charte...).

Points forts de l'établissement :

- > Des CVS opérationnels et représentatifs de la vie sociale de l'EANM
- > Une formation destinée aux familles, professionnels et habitants de l'EANM
- > Groupe d'expression réguliers à l'EANM

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Accompagnement à la prise de risque
- > Solution de repli
- > Outil d'évaluation et enquête de satisfaction

Des principes propres à l'HABITAT & VIE SOCIALE

▪ CONTINUITE DU PARCOURS

La continuité des parcours de vie des personnes vise à :

- Accompagner l'accueil de la personne à son admission
- Accompagner le parcours à l'intérieur de l'EANM
- Accompagner un changement de projet avec une sortie de l'établissement
- éviter, ou à défaut accompagner, les ruptures brutales non anticipées.

Il faut pour cela :

- S'assurer de la continuité de parcours en assurant notamment l'accompagnement dans les moments charnières
- Développer un réseau partenarial pour soutenir les transitions dans le parcours de manière fluide
- Soutenir le droit à la confidentialité de son parcours, avec la primauté de choix des éléments à transmettre par la personne concernée.

Vie privée #Consentement #Communication #Partenariat #Réseau

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

► Mettre les moyens en œuvre :

- Communication avec tous les acteurs du parcours de la vie selon le consentement de la personne concernée
- Préparer la transition en s'appuyant sur des supports accessibles avec la personne accompagnée et son entourage : stages, recueil des envies...

► Organiser et assurer la continuité de parcours pré et post établissement

► Garantir le droit à s'essayer et donc un droit au retour à l'établissement sur une période donnée

► Mobiliser les ressources des établissements de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour des solutions d'accueil de répit.

Points forts de l'établissement :

- > Identification des besoins en matière de logements
- > Diversification des modes d'habitats
- > Inscription de la logique de la RAPT

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Développement du réseau avec les établissements santé
- > Logique de file active en accueil de jour

▪ HABITEZ « CHEZ SOI »

L'habitat dans un établissement est un espace privatif, on parle de « chez soi » et non plus d'« hébergement » ou de « placement ».

Cela implique :

- un positionnement des professionnels et des proches (familles, amis, pairs, ...) respectueux de cette affirmation.

- Un lieu privé, personnalisé en fonction des choix du résident et adapté avec les activités communément associées à un logement, dans le respect du règlement de fonctionnement.
- Des instances de participation (CVS, Conseil d'Administration, Commission des usagers, ...) peuvent être saisies pour une modification du règlement de fonctionnement.

#Confort #Maintenance #Aménagement #Equiperment des chambres #Droits et obligations

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ L'énonciation dans le projet personnalisé, d'un chapitre autour des attentes de l'habitant construit à partir d'une co-évaluation des compétences.
- ▶ Des visites à domicile adaptées et programmées en fonction des besoins des personnes accompagnées.
- ▶ Le déploiement de modalités de repas différenciées (restauration en salle commune, plateau repas préparé, préparation du repas en autonomie).
- ▶ La proposition d'ateliers d'apprentissage en cuisine, entretien du lieu de vie, entretien du linge, et autres pour une montée en compétences des habitants le souhaitant.
- ▶ La continuité du plan de transformation de l'habitat par des programmes de construction et de rénovation intégrant les situations familiales diverses.
- ▶ L'implication des habitants dans l'aménagement des espaces collectifs.

Points forts de l'établissement :

- > *Adaptation des modes d'habitats*
- > *Développement de logements accompagné et inséré à la vie locale*
- > *Personnalisation des logements (y compris les chambres en collectif)*
- > *Autodétermination des personnes dans l'utilisation des espaces privatifs*
- > *Modalités d'intervention à domicile*

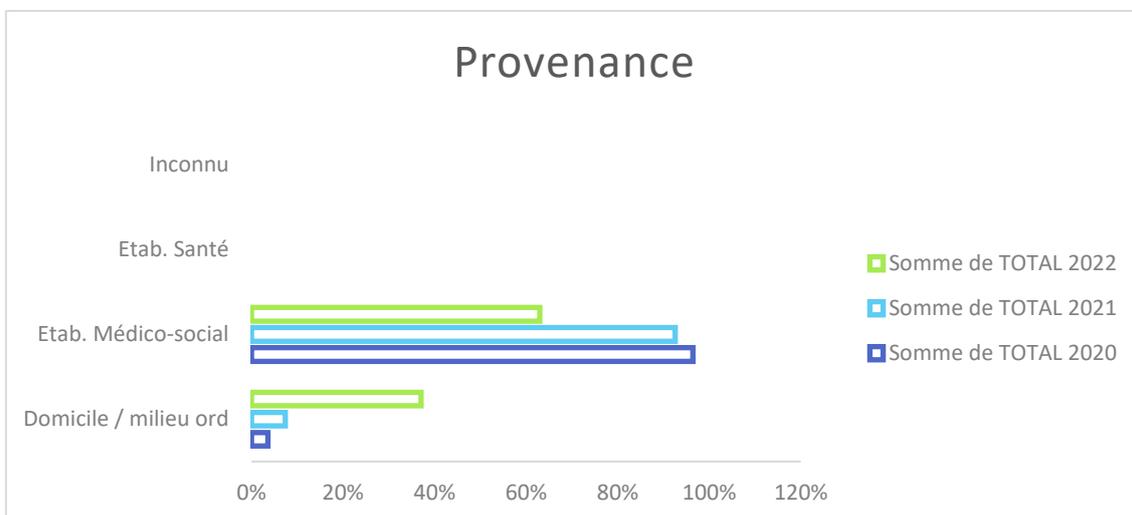
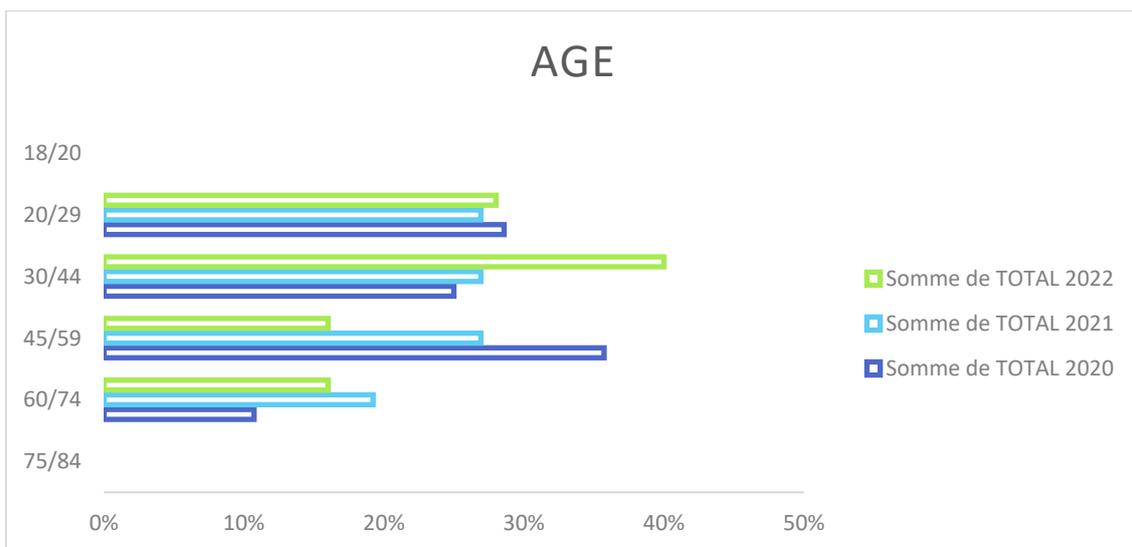
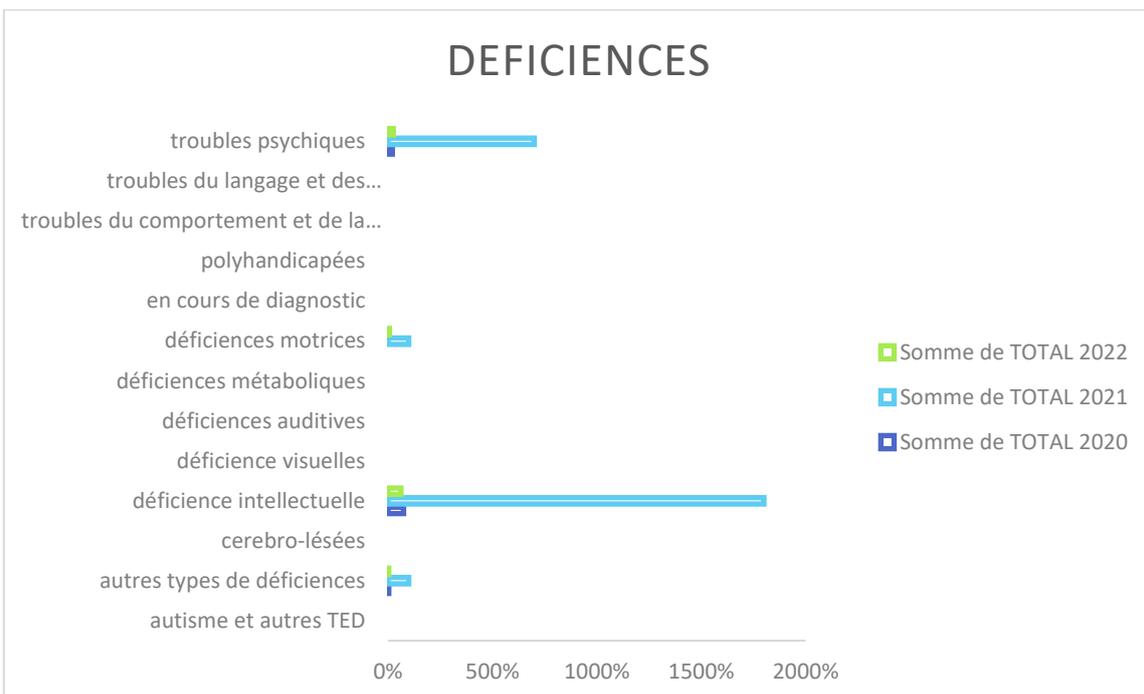
Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > *Partenariat à renforcer avec les bailleurs privés*

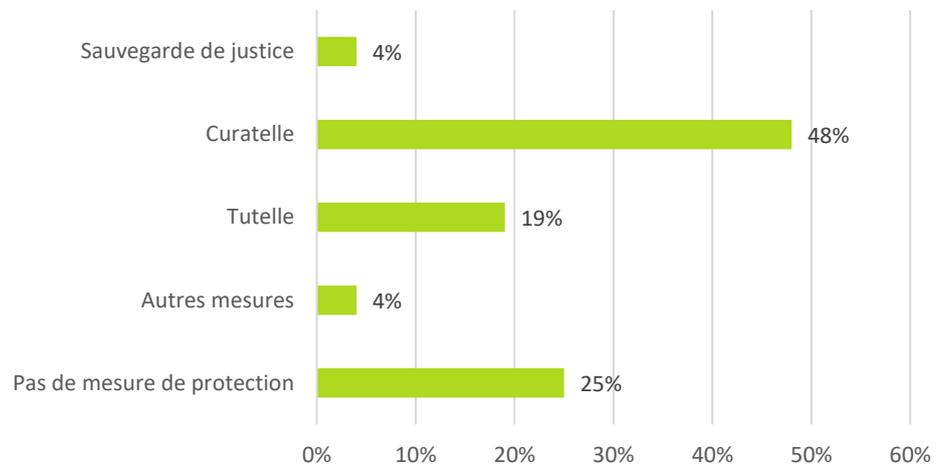
PUBLIC



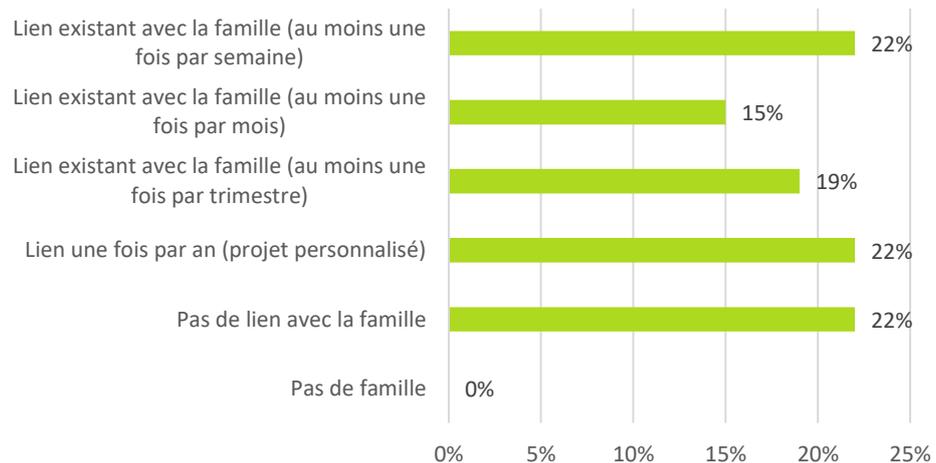
PERSONNES ACCOMPAGNEES



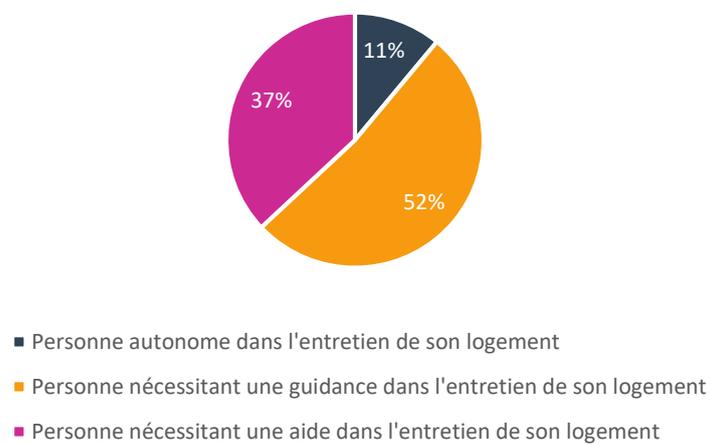
MESURES DE PROTECTION



Lien des professionnels avec la famille



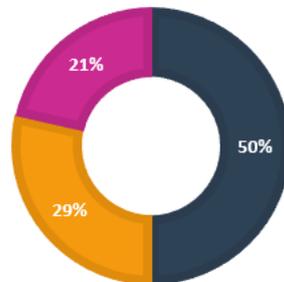
Entretien du logement



L'EANM de Narbonne-Plage accueille des travailleurs à temps plein à l'Esat (50%), à temps partiels (21,43%), mais aussi des non-travailleurs et retraités de l'ESAT (28,57%)

TYPOLOGIE DU PUBLIC

■ Travailleurs en ESAT ■ Non travailleurs ■ Travailleurs en ESAT à temps partiel



L'EANM de Narbonne-Plage est un dispositif d'habitat qui s'adresse à des personnes en mesure de vivre en studio ou en logement plus autonome de type « maisonnettes » T2.

La population évolue en fonction des admissions et par la transversalité des accueils. Aujourd'hui les habitants de Narbonne-Plage ne sont plus exclusivement que des travailleurs ESAT. L'équipe éducative a donc entamé « *le pas de côté* » dans les accompagnements proposés au quotidien. Un ensemble de prestations de jour se développe de plus en plus et vient répondre à des besoins identifiés chez les retraités et les travailleurs à mi-temps.

Par ailleurs, le travail éducatif axé sur la réalisation des tâches quotidiennes est essentiel, cet accompagnement vise un maximum de résidents afin qu'ils puissent chacun être en capacité d'accomplir seuls certaines tâches relatives à l'organisation de leur quotidien : entretien de l'espace privatif, entretien du linge, confection des repas, loisirs ...

Les modalités d'intervention à domicile se sont renforcées et responsabilisent chacun dans les actes de la vie quotidienne. Ce mode d'intervention répond à des nouveaux besoins identifiés particulièrement chez des travailleurs ESAT de moins en moins enclin à vivre en collectivité.

Certaines situations de santé nécessitent des accompagnements spécifiques, une attention particulière est portée à l'évolution de ces situations et aux nécessaires évolutions de l'équipe afin de se doter des compétences indispensables à la poursuite d'un travail de qualité dans les parcours de santé de personnes accueillies.

Les activités de jours font l'objet d'un engouement chez les habitants de Narbonne-Plage non travailleurs, il sera important à l'avenir de continuer à développer ces prestations.

A noter que l'arrivée d'une assistante de service social au sein de l'association permettant d'intervenir auprès des personnes et leurs environnements aidants pour des situations spécifiques est un réel atout.

ENVIRONNEMENT AIDANT

Au niveau de l'EANM :

Les prestations en matière de participation sociale, favorisent l'accompagnement dans le maintien du lien avec les proches : contact téléphonique, fréquence notée dans les projets personnalisés, rencontre sur site, cahier de transmission pour le C.A.J.

Les aidants sont systématiquement sollicités au moment de l'élaboration du projet personnalisé, de la mise en place de projets spécifiques. Ils sont invités à la présentation du projet personnalisé si la personne accompagnée le souhaite.

Des rencontres personnalisées sont organisées à la demande soit du résident soit du tuteur ou de la famille.

L'inclusion dans le milieu ordinaire et la citoyenneté se déploient selon des modes différents en relation aux agréments et aux spécificités des publics accompagnés

Au niveau associatif : L'environnement aidant est également soutenu dans le cadre de l'organisation centralisée de l'Association parentale qu'est l'AFDAIM ADAPEI 11 à travers notamment :

> **Un service vie associative**

L'Association parentale a choisi de mettre en place un service dédié à l'accompagnement des familles et notamment des adhérents à travers une écoute et un soutien dans les démarches (ex : vacances adaptées) mais aussi des conseils techniques (ex : notaire).

> **Un service social au siège**

Le service social soutient les familles tout au long du parcours des personnes en situation de handicap grâce à des assistants de service social et des conseillers en insertion professionnelle. Ces 2 services participent aussi à l'accompagnement au parcours de vie et à l'autodétermination des personnes accompagnées qui va continuer se développer avec des postes dédiés.

ENQUETE DE SATISFACTION DES AIDANTS – MARS / AVRIL 2023

Contexte

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a la volonté de construire une démarche participative autour des projets d'établissement.

Soucieux d'associer également les aidants des personnes accompagnées, une enquête de satisfaction leur a été proposée par secteur d'activité.

Objectifs

- Evaluer la satisfaction des aidants.
- Prendre en compte leurs remarques et suggestions dans la réflexion sur les projets.
- Améliorer nos prestations afin de mieux répondre aux attentes des aidants et à celle de leur proche accompagné.



Nombre de retours : 70

Note de satisfaction globale des aidants combinant les items "Tout à fait satisfait" et "Assez satisfait"



Les points forts



ACCUEIL

99% des aidants sont satisfaits de l'accueil physique.



LOCAUX

- 96% des aidants sont satisfaits de la propreté des locaux,
- 93% sont satisfaits de l'état des équipements collectifs.



PROJET PERSONNALISE

- 95% des aidants sont satisfaits du Projet Personnalisé de leur proche accompagné.
- Les référents de projet personnalisé sont très bien repérés.

Les axes d'amélioration



REPAS

A améliorer en priorité :
la qualité des repas
(désignée première priorité à 25%)



ASSOCIATION

- Promouvoir la possibilité de faire appel aux assistantes sociales de l'association et le service « vie associative »
- Développer l'information fournie au niveau associatif concernant les possibilités d'avenir des personnes accompagnées



- Faire connaître les représentants des familles/tuteurs et représentant de l'association au CVS
- Améliorer la consultation des familles/tuteurs avant le CVS
- Fiabiliser la diffusion des comptes rendus de CVS (plusieurs aidants déclarent ne pas les recevoir)



SECTEUR HABITAT

- Améliorer les thématiques de :
- l'apprentissage de l'autonomie,
 - la diversité des activités sociales et de loisirs,
 - la qualité d'entretien du linge,
 - la personnalisation du logement,
 - la transmission d'informations sur les thématiques des activités et de la vie de l'établissement ou service.

NATURE & OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS



SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Les prestations d'accompagnement, qui sont présentées ci-après dans le Projet, ont été organisées dans le cadre de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH*.

Il s'agit de s'inscrire dans la logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne accompagnée.

*SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.1.1. SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

Développer l'accès aux soins avec un accompagnement et un suivi des RDV médicaux et paramédicaux en recherchant adhésion et mobilisation du résident.

Proposer des ateliers de sensibilisation (hygiène, bucco-dentaire, addictions, alimentation, prévention des cancer...)

Accompagner la prise effective des traitements suivant un protocole formalisé et individualisé

Proposer une aide et un soutien psychologique

prévention

coordination

santé

dépistage

L'une des missions de l'EANM est de garantir le suivi de l'état de santé des personnes accueillies avec la complémentarité collaborative des secteurs d'activité libérale, institutionnelle, sanitaire et sociale.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a fait le choix essentiel pour les EANM du pôle Habitat Narbonnais de compléter l'équipe d'un profil de personnel aide-soignant en 2022. Une infirmière diplômée d'état assure la coordination des parcours de santé mais également la qualité de vie dans les établissements du pôle habitat narbonnais.

A temps partiel, une psychologue vient également enrichir l'équipe et participe aux réunions. Elle assure les entretiens individuels, et mène l'animation des Espaces Vie Affective et Relations Sexuelles.

Les objectifs principaux :

- Assurer la coordination de la prise en charge médicale la plus complète et la plus régulière possible.
- Assurer le suivi des soins et contribuer à l'accompagnement autour de la vie quotidienne des personnes accueillies.
- Maintenir ou l'améliorer l'état de bien-être physique, mental et psychique des personnes accueillies.
- Assurer l'observance de la distribution des médicaments et participer aux accompagnements auprès des professionnels de santé extérieurs.
- Participer à la vigilance autour des questions d'addiction, d'équilibre alimentaire et d'hygiène.

Pour l'adoption d'une approche globale de la santé pour tous et par tous, l'équipe, en articulation avec les partenaires de santé extérieurs se fixe les missions :

- De coordonner les soins dans ses cinq dimensions : le préventif, le curatif, la maintenance, la réhabilitation et l'éducatif ;
- D'articuler les soins généralistes et spécialistes nécessaires, touchant autant aux domaines de santé physique que psychique ;
- De maintenir ou développer les capacités d'autonomie des habitants des EANM par la mise en place de « plans santé » personnalisés ;
- De respecter les rythmes et attentes de chacun autant que possible ;
- De sensibiliser l'entourage à la dégradation de la santé de leur proche ;
- De développer un partenariat avec les centres hospitaliers des villes les plus proches ;

2.2 Prestation en matière d'autonomie

2.2. SOUTIEN A L'AUTONOMIE

#compétences

#sécurité

#autodétermination

#étayage

#stimulation

#inter-relation

Accompagner les personnes dans de bonnes pratiques d'hygiène personnelle dans le souci d'un bien-être et d'une bonne estime de soi

S'appuyer sur les capacités d'autodétermination des personnes dans les échanges et la compréhension, en développant des outils d'expression et de facilitation

Accompagner la personne dans les situations de changements imprévus (outils de repérage et identification, mises en situation...) visant une réaction adaptée face à des situations à risque

Types de logement :

Les studios sont situés au cœur du fonctionnement semi-collectif, ils accueillent des personnes qui font preuve d'une autonomie relative, dans une dynamique de développement de savoir-faire. Ces studios constituent un support idéal pour s'engager dans l'apprentissage des courses, la confection de repas, l'entretien de l'espace privatif, la mobilité ...

Les maisonnettes s'adressent à des personnes pouvant quotidiennement et globalement assumer leur vie quotidienne (confection des repas, déplacements).

Ces deux offres d'hébergement permettent aux personnes vivant avec un handicap de trouver au mieux leur place dans la société. Proches du centre-ville et de ses commodités, elles constituent aussi un véritable terrain d'expérience et des perspectives d'évolution inclusives.

Accompagnement éducatif :

- Accompagner à la gestion et l'hygiène du lieu de vie, du linge, de l'alimentation ainsi que l'aménagement du logement pour « **bien vivre chez soi** ».
- Accompagnement dans l'entretien et l'aménagement du lieu de vie (formalisation de l'état des lieux, feuille de suivi d'entretien, entretenir son linge, s'équiper...)
- Accompagnement aux interactions sociales au travers d'activités proposées intra, extra muros.

Des visites à domicile :

Des modalités d'intervention adaptées aux besoins des personnes pour des temps d'échanges et de mise en œuvre concrète des objectifs visés dans le projet personnalisé.

Diversification des Activités de Jour à l'EANM de Narbonne Plage

Des actions éducatives en journée liées à la santé physique, mentale et aux apprentissages cognitifs. L'EANM La Clape offre une palette d'activités sportives, artistiques, culturelles, choisies en fonction des demandes et des besoins des personnes accueillies.

2.3 Prestation pour la participation sociale

**2.3.1 ACCOMPAGNEMENTS POUR
EXERCER SES DROITS**

Prise en considération de l'expression de la personne et de sa participation dans la construction de son projet
● personnalisé

Promouvoir la participation citoyenne au sein de l'établissement comme dans son environnement (CVS, Club de sport, Election, ...)

citoyenneté

autoreprésentation

attentes

#projet

apprentissage

personnalisation

vie quotidienne

règles collectives

2.3.2 ACCOMPAGNEMENTS AU LOGEMENT

Aider à l'appropriation et à la capacité à habiter son logement en acceptant la personnalisation du lieu de vie

● Développer les compétences hôtelières (entretien linge et logement, vêtue, alimentation, rangement...) visant l'autonomie dans son lieu de vie dans le respect des capacités de la personne

maintien des acquis

estime de soi

consentement

épanouissement

lien social

2.3.3 ACCOMPAGNEMENTS POUR EXERCER SES RÔLES SOCIAUX

L'EANM développe des prestations variables selon le projet de la personne, ses capacités et sa maturité.

Il peut donc être amené à déployer des accompagnements diversifiés :

- Accompagnement dans les démarches d'accès à la vie professionnelle

- Assurer la coordination entre l'ESAT et l'EANM (ex : aide au réveil pour se rendre sur son lieu de travail, organisation du trajet, écoute sur difficultés éventuelles rencontrées au travail, ...)

- Mise en place d'ateliers éducatifs et/ou thérapeutiques internes en fonctions des besoins et des attentes des résidents (sport, musique, loisirs créatifs, cuisine, esthétique et bien être, aménagement du cadre de vie)

- Sensibilisation et accompagnement dans la vie affectif et sexuelle (VARs) dans le respect des droits et intégrité de chacun.

- Favoriser la participation et la représentation des pairs.

- Investir le rôle de représentation

2.3.4 ACCOMPAGNEMENTS POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

Faciliter la communication et les rencontres avec les familles et autres proches, à partir des souhaits de la personne accompagnée

- Ouvrir à des loisirs dans les club et associations de l'environnement hors établissement

- Favoriser une mobilité autonome (selon les capacités et le lieu) : transports en commun, véhicule personnel avec ou sans permis.

médiation

déplacement

ouverture

inclusion

Les besoins d'accompagnement à la vie sociale repérés dans l'ensemble des projets personnalisés et activités font émerger 6 principes :

- **Le vivre ensemble** (23,80 %) : repas saveur, « le baratin », transferts, les groupes de parole, la pair-aidance.

- **L'autodétermination** (13,50%) co-construction du PP, formation professionnelle
- **La valorisation des rôles sociaux** (19,40 %) préparation et participation CVS, ateliers accès aux droits communs, groupes de parole, « les jolies rencontres »
- **La citoyenneté/ la participation sociale** (32 %) déplacement dans la cité, utilisation des commerces de proximité, implication dans les associations, utilisation de transport en commun, fréquentations de lieux culturels, vacances adaptées et/ ou en milieu ordinaire)
- **La valorisation de l'estime de soi** (6,80 %) participation inclusive à des « défilé de mode », accompagnement à l'achat de vêtements, prestations esthétiques.
- **Le renforcement positif** (4,36 %) notamment par valorisation des progrès amorcé lors « du mois sans tabac » (ambassadeur, remise du prix de l'effort).

2.3.5 ACCOMPAGNEMENTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION

Accompagnement aux démarches administratives, en lien avec le mandataire judiciaire et/ou les aidants en s'appuyant sur les services de droit commun

Apprentissage et conseils pour gérer ses budgets dans la limite des prérogatives d'un mandataire judiciaire

Informers sur les différentes mesures de protection et accompagner dans les démarches administratives pour assurer la protection des biens et des personnes

ouverture des droits

droit commun

protection

ressources

Un fonctionnement participatif

- Egalité des droits et des chances, l'exercice des droits de la personne, de sa citoyenneté et de ses rôles sociaux.

L'équipe pluriprofessionnelle œuvre pour que l'ensemble des personnes accompagnées puissent prendre connaissance, comprennent et aient plein exercice des droits fondamentaux de tout citoyen en mettant au travail l'accompagnement à l'exercice de leurs droits au travers de temps d'expression individuels ou collectifs tels que

- la préparation et la participation des Conseils à la Vie sociale
- les groupes de parole mensuels
- Les espaces VARS
- les ateliers d'accompagnement pour l'accès aux droits communs

L'accès et la participation à la vie sociale des personnes accompagnées à la culture, aux loisirs, au sport, aux vacances et à l'engagement citoyen.

La participation à la vie quotidienne de l'EANM est encouragée et facilitée par les professionnels. Elle se fait par le biais de l'implication dans l'aménagement et l'entretien de leur logement mais aussi toutes les instances collectives et semi-collectives (repas saveur, « le baratin », travaux de bricolage, proposition des activités, groupes de paroles ou participation à des commissions repas).

L'autodétermination est un levier d'inclusion sociale pour la personne, favorisé à l'EANM de Narbonne-Plage par la co-construction de son projet personnalisé dans toutes ses étapes et par l'accompagnement des professionnels dans son choix de vie et de voie en toute liberté.

2.4 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

#santé

#justice

#rupture

#coordination

#réseaux

#complexité

2.4. COORDINATION RENFORCÉE DU PARCOURS

Soutien à la recherche
d'une solution
d'accompagnement
avec les acteurs du
territoire pour les
situations complexes

Des organisations internes entre EANM favorisent les parcours des personnes accompagnées en fonction de leur projet. Ainsi, des stages de découverte et des déménagements peuvent être organisés en fonction des projets de chacun.

Points forts de l'établissement :

Adaptation à la spécificité de l'accompagnement des publics

Reconfigurer l'offre

Répondre aux besoins spécifiques des Personnes Handicapées Vieillissantes

Répondre aux besoins spécifiques des personnes sans activité de travail

Développer les possibilités d'accueil de jour

Promouvoir l'autonomie

Déployer un habitat de qualité permettant l'individualisation des espaces de vie

Poursuivre la personnalisation de l'accompagnement et des prestations mises en œuvre

Accompagner les professionnels dans l'évolution des logiques d'accompagnement à domicile

Accompagner vers l'habitat inclusif

Soutenir les parcours des personnes en situation de handicap

Accompagner pour éviter les ruptures

Créer des solutions de répit

Priorités de développement :

- > Affichage des outils personnalisés «entretien de l'espace privatif» dans les logements
- > Evolution vers un recueil de souhaits en continu (attentes exprimées par les résidents, entretiens individuels, temps de parole collectifs, moments informels, etc.).
- > Repas proposé au rythme de chacun et individualisé
- > Création de fiches de compétence individuelle des prestations hôtelières, prenant en compte « le faire avec la personne ».
- > Sécurisation de la liquidité/ en diminuant le volume des manipulations et en développant les cartes de retraits.

PRESTATION INDIRECTE

FONCTIONS LOGISTIQUES

Les locaux d'accueil : entretien et maintenance

L'entretien des locaux (nettoyage) est assuré par l'équipe des agents de services intérieur. A noter toutefois que dans le cadre des accompagnements personnalisés et en lien avec le travail de mises en place des fiches hôtelières par les maîtresses de maison, la personne vivant en EANM peut être amenée à effectuer certaines tâches de ménage dans son espace privatif.

La maintenance des locaux et des véhicules ainsi que leur suivi règlementaire (contrôles et entretiens) est assurée par un mainteneur sous contrat et par un garage automobile partenaire. A noter que le chef d'entretien est en charge du suivi des interventions, de la programmation et des relations avec les entreprises. Il intervient également pour tout un ensemble de travaux relatifs à l'entretien général des bâtiments et des logements.

Le service patrimoine est en soutien pour les travaux, et le déploiement d'un outil de suivi de la maintenance devrait améliorer la traçabilité dans l'établissement.

Les repas

Les repas sont préparés par la cuisine centrale Saint Charles du Quatorze. Les repas préparés en liaison froide sont réchauffés par l'équipe des agents de service intérieur qui assurent :

- La préparation de pique-niques ou plats à emporter
- La remise en température et le service au self.

L'entretien du linge

Les vêtements des personnes vivant en EANM collectif sont entretenus par l'équipe des agents de services intérieur, qui en assure l'identification, le lavage et la mise à disposition.

GERER, MANAGER, COOPERER

Les fonctions « gérer, manager, coopérer » regroupent l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- > la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- > la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

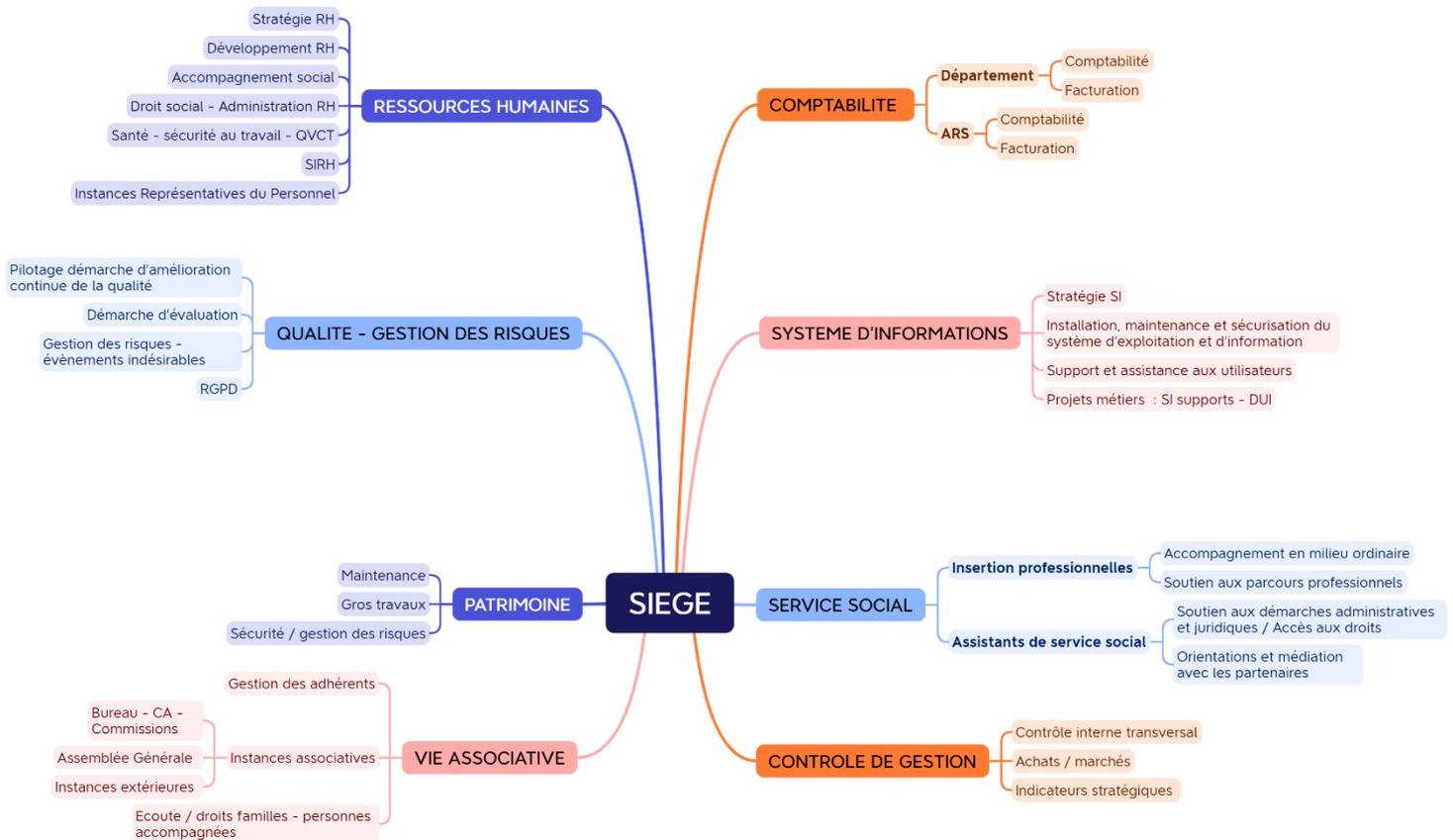
Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- > la gestion des informations et la communication ;
- > le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'établissement ;
- > la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Ces prestations indirectes sont abordées dans la partie de ce projet dédiée aux principes d'organisation.

A l'AFDAIM ADAPEI 11, ces fonctions sont exercées en complémentarité entre le siège et les cadres de direction des établissements et services.

L'Association a en effet structuré un siège social qui centralise la Direction Générale et les fonctions supports :



STRATEGIE NUMERIQUE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les nouvelles technologies et le numérique sont des leviers d'actions pour un meilleur accompagnement et des supports à l'apprentissage et à l'autonomie.

La sécurisation des données est au cœur de la stratégie numérique de l'Association.

L'inscription dans le cadre du programme ESMS numérique doit permettre de développer le Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) de manière sécurisée et conformément à la trajectoire du numérique en santé défini au niveau national.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son engagement à la mise en conformité au RGPD qui s'inscrit dans le temps.

La sensibilisation de tous les professionnels aux questionnements portés par le RGPD participe aussi à garantir les droits des personnes accompagnées.

PARTENARIATS ET OUVERTURE

Les partenariats que nous développons viennent répondre à des besoins identifiés chez les personnes qui vivent dans les logements. A l'interne, la dynamique de rencontre inter-établissements s'avère être un véritable levier pour favoriser les dynamiques de parcours des personnes mais également pour réaliser des actions communes.

La diversité des partenariats permet de répondre plus facilement aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap. Il s'agit pour nous de véritables richesses et un partage de connaissances qui alimentent sans cesse le travail. Cette multiplicité des partenaires favorise également la multiplicité des outils d'accompagnement, et des évaluations.

TYPE DE PARTENARIAT 	PARTENAIRES 	NATURE DU LIEN 	OBJECTIFS 
Institutionnel	MDPH Aude	Partenariats et réseaux	Orientation des personnes en situation de handicap / Démarche RAPT
	Conseil départemental	Partenariats et réseaux	Financement
	Mairies de Narbonne / Délégation du handicap	Partenariats et réseaux	Prêt de matériel / évènementiel
	UNAPEI	Adhésion ou affiliation	Affiliation associative
Parcours et mobilité	Communauté 360°	Partenariats et réseaux	Accueil mutualisé, solutions adaptées
	ESAT AFDAIM	Convention	Convention d'accueil de stagiaires passerelle
	Pôles enfance APAJH et AFDAIM	Convention	Partenariat parcours passerelles CAJ - IME
Hébergement	RESEAU ARC EN CIEL	Partenariats et réseaux	Hébergement / Coordination des parcours / Accueil de stagiaires
Formation et Inclusion professionnelle	Lycée Agricole Martin Luther King	Convention	Accueil de stagiaires en formation SPVL
	OPCO Santé	Adhésion ou affiliation	Plan de développement des compétences des travailleurs et salariés
Santé	Centre hospitalier CMP Sainte-Thérèse et Saint-Paul	Partenariats et réseaux	Urgences psychiatriques à la demande de l'établissement Suivi psychiatrique ambulatoire/ Hospitalisations

TYPE DE PARTENARIAT 	PARTENAIRES 	NATURE DU LIEN 	OBJECTIFS 
	Association Addiction France ELSA	Partenariats et réseaux / Convention	Soins et actions de prévention/sensibilisation
	USSAP – MAS les jeunets / les jardins extraordinaires	Partenariats et réseaux	Coordination et orientation à la demande de l'EANM de prise en charge de personnes souffrant de troubles psychiatriques
	SIST Narbonne	Adhésion ou affiliation	Sensibilisations des TH concernant la prévention des TMS et les gestes et postures
Socio-éducatif	HANM	Partenariats et réseaux	Coordination des activités sports adaptés
	Musicorbières	Partenariats et réseaux	Initiation et approche musicale
	GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)	Partenariats et réseaux	Soutien et activités au bénéfice des travailleurs
	UDAF / ATDI / APAM	Partenariats et réseaux	Services de protection
Réseaux professionnels	URIOPSS / UNIOPSS	Adhésion ou affiliation	Affiliation associative
	NEXEM	Adhésion ou affiliation	Fédération employeur
	ARESAT	Adhésion ou affiliation	Partage d'expérience Marchés partagés Mutualisation organisationnelle
	CREAI ORS	Adhésion ou affiliation	Formations salariés / outils professionnels / veille

PRINCIPES D'ORGANISATION



GOVERNANCE & DIRIGEANCE

L'ensemble des acteurs de l'AFDAIM ADAPEI 11 est mobilisé autour du Projet Associatif Global et de chaque personne accompagnée. Chaque personne porte une expertise propre ; c'est le croisement de ces différentes expertises qui permet la concrétisation de ces projets.

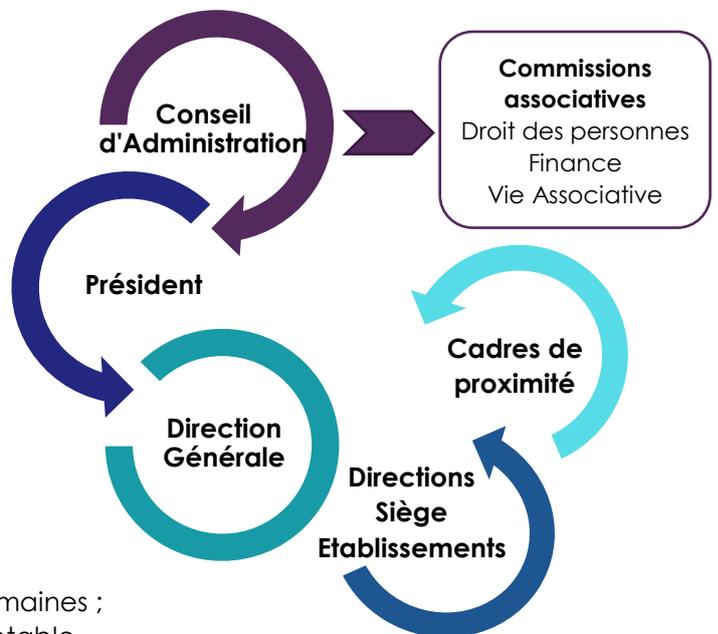
Une « chaîne des délégations » est mise en place compte tenu de l'importance de l'Association de par sa taille et la multitude d'activités développées conformément aux statuts de l'Association et à l'article D312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les délégations de pouvoir précisent pour l'ensemble des cadres de direction, y compris la Direction Générale, la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet associatif / du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable
- Coordination interne et externe.

Le Document Unique de Délégation (DUD) est un document synthétique qui reprend l'ensemble des missions et des responsabilités de chaque instance ou acteur ayant un rôle de direction. C'est un outil pour clarifier et sécuriser les rôles et missions de la gouvernance et la dirigeance.

Le DUD, tout comme le système de délégation de pouvoir mis en place au sein de l'Association, est garant d'une gouvernance sécurisée et transparente, et d'un management de qualité.



PROJET SOCIAL

L'établissement déploie une politique de ressources humaines définie au niveau associatif.

Le projet social rassemble les orientations pluriannuelles de la politique de ressources humaines de l'AFDAIM-ADAPEI 11. Il a pour objectif de clarifier les grands axes d'actions de l'Association à destination de tous ses salariés. Ces actions se structurent entre un pilotage transversal et une administration mutualisée par le siège et une gestion par les directions des établissements et services.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Depuis 2020, l'Association est entrée dans une nouvelle phase dans les relations sociales et dans la volonté de structurer une réelle politique sociale au sein de l'AFDAIM ADAPEI 11 en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement.

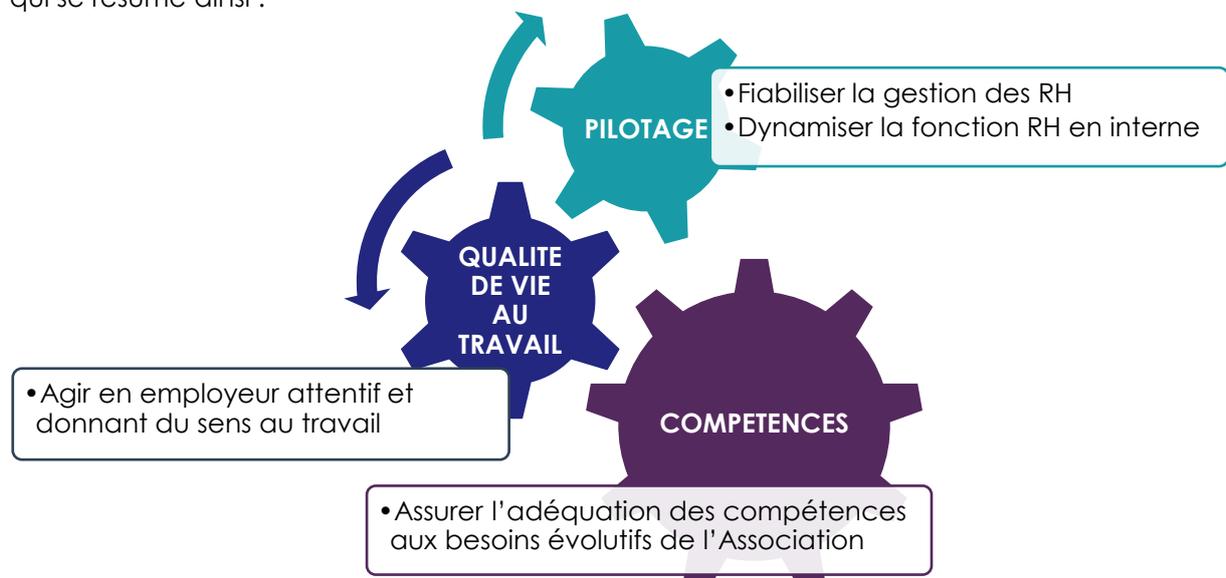
En particulier, un plan d'actions santé et sécurité au travail a été réfléchi et discuté avec la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) du CSE autour de quatre axes principaux : Gestion des AT/MP ; Risques psycho-sociaux ; Sécurité et DUERP.

La volonté de l'AFDAIM ADAPEI 11 de développer un environnement de travail de qualité pour les professionnels a conduit l'Association à s'engager dans une dynamique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Au-delà du plan d'actions santé et sécurité au travail évoqué, d'autres plans d'actions ont été lancés en parallèle, sur des thématiques comme la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels (GPEPP), l'identité employeur ou la cartographie des compétences.

La démarche QVCT s'intégrera parfaitement à tous ces plans d'actions existants, qu'elle viendra nourrir et dont elle se nourrira également.

Ces plans d'actions structurent la stratégie des Ressources Humaines de l'AFDAIM ADAPEI 11 qui se résume ainsi :



Cette approche holistique de l'humain, vu non plus seulement comme une ressource mais comme un potentiel en constant développement, est la finalité recherchée par l'AFDAIM-ADAPEI 11. C'est un enjeu majeur pour sécuriser et développer le parcours professionnel de tous nos salariés, au sein de l'association, et au-delà.

CHARTRE MANAGERIALE

Un projet de management est un préalable nécessaire à la définition d'une politique sociale globale pour l'Association.

Le Projet Associatif est articulé autour de 5 grandes valeurs qui incarnent l'éthique associative. Cette charte a pour vocation de décliner ces valeurs en principes et pratiques pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Ces différents principes managériaux visent à atteindre un niveau de pilotage de l'activité efficient, au service de la mission centrale de tous : la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées.

AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION

UN PILOTAGE ASSOCIATIF DE LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des personnes accompagnées.

En effet, la démarche qualité correspond à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies. Il s'agit d'une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par un établissement ou un service afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

A l'AFDAIM-ADAPEI 11, la coordination de la démarche qualité associative est assurée par une Chargée Qualité et Gestion des Risques au siège social.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement/des établissements dont il a la charge, dans le respect de la politique et des procédures qualité de l'Association.

Aussi, chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs animateurs qualité (ANQ) qui soutiennent le déploiement de la démarche au niveau de leur établissement.

Un comité de pilotage qualité associatif réunit l'ensemble des ANQ et est animé par la Chargée Qualité et Gestion des Risques. L'objectif est de mener à bien les actions identifiées dans les Plans d'Amélioration continue de la Qualité (PAQ) des établissements et services en favorisant au maximum la continuité d'échange entre et par secteur d'activité.

Des comités qualité sont organisés au niveau de l'établissement. Ils ont pour but de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des équipes.

Avec la réforme des évaluations portée par la Haute Autorité de Santé, la dynamique qualité au sein des établissements et services et la promotion d'une démarche porteuse de sens pour les professionnels sera d'autant plus centrale dans les prochaines années.

LA DECLINAISON AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

Le pôle habitat Narbonnais se coordonne pour assurer une dynamique qualité continue, partagée et cohérente. Les animateurs qualité sont au nombre de 4 dont 3 sur l'EANM de Narbonne et 1 sur l'EANM de Narbonne-Plage.

En équipe avec la chargée du développement de la qualité au siège, les animateurs qualité assurent la coordination et la cohérence de la dynamique qualité dans les établissements.

- Les séances de travail hebdomadaires (2h /ANQ / semaine)
- Les réunions qualité du pôle Narbonne/Narbonne-Plage (1 fois/mois)
- Les comités de pilotage qualité avec la direction des EANM Narbonne-Narbonne Plage (5 fois/an)
- Les commissions plénières avec la chargée de qualité de l'association (4 fois/an)
- Le temps qualité en réunion d'équipe par l'ANQ sur chaque site (1/semaine).

Thématiques évaluées	Dispositifs d'accompagnement déployé	Indicateurs d'atteinte du résultat
Informatiser le dossier de l'usager	Tenue des séances de travail pour le déploiement d'IMAGO DU	L'ensemble des dossiers des personnes accompagnées sont dématérialisés
Réévaluer périodiquement les capacités des personnes accompagnées	Utilisation en fonction des besoins du document « bilan intermédiaire »	Engagement de l'éducateur « référent du projet » à réévaluer en cours d'année les objectifs visés.
Créer des conventions de partenariats	A chaque fois que cela est possible, une convention est signée pour tout type de travail prenant « la coloration » d'un partenariat.	Mise en place d'un dossier partagé sur TEAMS avec l'équipe de direction faisant état de l'ensemble des conventions signées.
Continuer la mise à jour du Document Uniques de l'Évaluation des Risques Professionnels	Le DUERP est renseigné en concertation avec le personnel. En 2022, une formation PRAP 2S vient alimenter le travail de réflexion sur la façon de co-construire le DUERP.	Accessibilité du DUERP aux salariés.
Adapter la MOCS (Méthode d'Observation des Compétences Sociales) à Serafin-PH	2021 a été marqué par une formation de sensibilisation à la nomenclature des besoins et des prestations. Chaque professionnel des équipes éducatives et administratives en a bénéficié (formation QUID NOVI)	Evolution de la MOCS vers un document d'évaluation des besoins et des prestations dans le cadre de la co-construction des projets personnalisés.
Affichage numéro national de lutte contre la maltraitance 3977		Mis à l'affichage dans les établissements

Perspectives et priorités d'amélioration

- Concernant l'année 2023, une mise en évidence de nouvelles perspectives :
- La réforme de l'évaluation interne
- La mise en place dans IMAGO Dossier Unique volet « journal de bord »
- La mise en place dans IMAGO Dossier Unique volet « médical »
- La mise en place dans IMAGO Dossier Unique volet « projet personnalisé »

RESPONSABILITE SOCIETALE

L'AFDAIM ADAPEI 11 est engagée dans les dimensions constituant une Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

L'Association rappelle dans son Projet Associatif Global qu'elle assume une responsabilité sociétale d'abord dans son action dans la promotion et la valorisation de la personne en situation de handicap. Il s'agit de développer une image interne et externe positive de l'ensemble des activités de l'Association et surtout du rôle des personnes en situation de handicap dans une société solidaire et inclusive.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et notamment de la triple expertise personnes accompagnées – professionnel et aidants est au cœur de l'approche de développement durable de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Au sein de ce Projet, le projet social de l'AFDAIM-ADAPEI 1 s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une gestion éthique et responsable contribuant au maintien d'un équilibre entre les nécessités de service et l'aspiration des professionnels au respect de leur vie au travail.

La transition énergétiques et l'optimisation des achats seront des principes d'actions durables dans la gestion des établissements et services dans les années à venir.

La structuration de la démarche Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'inscrira dans la nouvelle démarche d'évaluation.

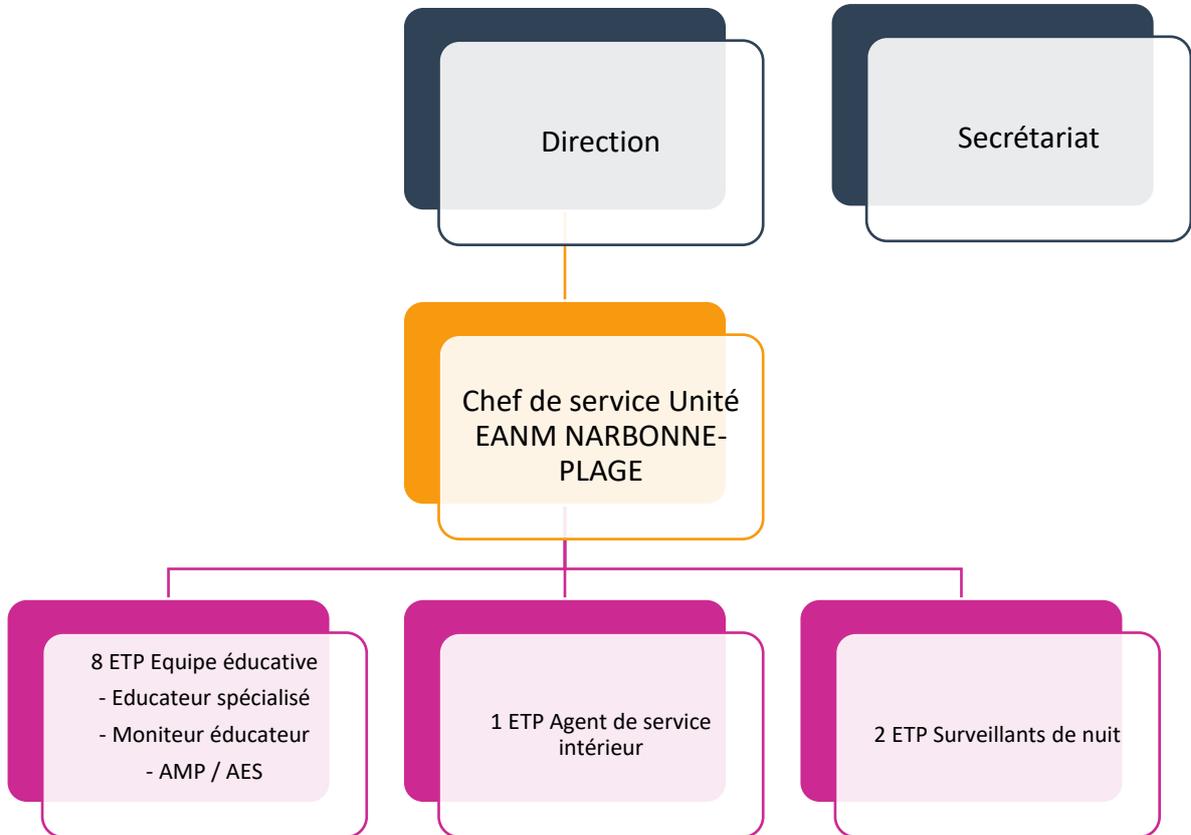
Le référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé) peut en effet être rapproché des principes de la RSO (ISO 26000) :

Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS	Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre

La RSO comporte 5 volets qui seront intégrés dans les thématiques de l'évaluation :

- Gouvernance
- Social (professionnels)
- Environnement
- Sociétal (parties prenantes dont les personnes accompagnées)
- Economique.

COMPETENCES MOBILISEES



TRAVAIL D'EQUIPES

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 COMITE DE DIRECTION Pilotage siège	Mensuelle	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions associatives importantes
 REUNIONS SECTEUR ACTIVITE Pilotage siège	Bimestriel	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions importantes et dossier en cours du secteur
 CLUB IMAGO DU	Mensuel	Cadres – Utilisateurs	Informations, échanges et remontées d'informations sur le DUI
 CLUB RH	Bimestriel	Cadres – Professionnels RH	Informations, échanges et remontées d'informations en matière RH
 REUNION GENERALE Animée par direction	Annuelle	Ensemble des professionnels	Informations, restitution de travaux, objectifs généraux, ...
 REUNION CADRES Animée par direction	Hebdomadaire	Cadres	Fonctionnement, actualités, projets en cours, partenariats, situations complexes
 REUNIONS D'EQUIPE Animée par cadre hiérarchique / moniteur principal	Hebdomadaire	Moniteurs d'atelier	Point d'organisation et d'accompagnement, informations, activités commerciales
 REUNION PROJETS PERSONNALISES Animée par : cadre hiérarchique	Selon calendrier	Équipe pluridisciplinaire avec la personne (et aidant/ tuteur)	Validation du projet, déclinaison du plan d'action et des modalités du projet personnalisé
 REUNIONS D'ACCOMPAGNEMENT Animée par cadre hiérarchique	Mensuelle	Moniteurs d'atelier	Point de situation sur les personnes accompagnées, informations qualité et accompagnement, retours d'expériences, formations
 REUNION QUALITE Animée par : directeur	Trimestrielle	Animateurs qualité et cadres, chargée de mission qualité	Validation documents, projets, avancement du plan d'amélioration, Evènement Indésirable

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 <p>CVS Animée par : président du CVS</p>	3 fois par an (+ si nécessaire)	Elus du CVS administrateur référent, direction	Points divers de fonctionnement, changements d'organisation, questions des élus
 <p>GROUPES DE PAROLES Animée par : chef de service</p>	Selon calendrier	Personnes accompagnées, moniteurs	Echanges et questions des personnes accompagnées
 <p>COMMISSION RESTAURATION Animée par :</p>	Annuelle	Personnes accompagnées élues et accompagnateurs, professionnels de cuisine	Remarques et amélioration de la qualité des repas
 <p>REUNIONS PARENTS / AIDANTS</p>	Annuelle + Selon thématiques	Familles, représentants légaux	Rencontre admission, rencontres thématiques,

PERSPECTIVES

La stratégie de transformation de l'offre permet de répondre à des personnes en attente de solution de logement. Le passage en EANM constitue des réponses pour les personnes à la retraite ou dont les besoins se situent plus particulièrement sur de l'accompagnement au quotidien au travers d'activités de maintien de l'autonomie. Par ailleurs, nous actualisons notre parc de logements diffus qui tend de plus en plus à répondre aux besoins des travailleurs ESAT et à leurs conditions de vie de famille pour certains. **Aujourd'hui, Les personnes vivant avec un handicap revendiquent leur droit de choisir leur mode de vie, leur lieu de vie, leur habitat plus qu'un simple hébergement. De nouvelles formes d'accompagnement sont ainsi travaillées en réponse à l'évolution des besoins identifiés chez les personnes que nous accompagnons.**

La sensibilisation du personnel, des familles et des personnes accompagnées à l'autodétermination permet aux équipes d'appréhender l'accompagnement différemment et nous guide dans l'approche individuelle de l'accompagnement. Le passage d'une logique de place à une logique de parcours se révèle être un réel challenge pour les équipes de Narbonne. Les équipes sont engagées dans l'utilisation de la nomenclature des besoins et des prestations qui viennent modifier les enjeux de la qualité des accompagnements proposés.

En ce qui concerne l'accueil de jour notre offre évolue pour répondre aux besoins des personnes non travailleurs installées dans les logements. Une organisation d'ateliers par thème répondant au plus près des besoins de chacun a pu se développer. Les personnes retraitées, et les personnes handicapées vieillissantes bénéficient également des activités et ateliers proposés en journée. Nous répondons aux besoins identifiés dans le projet personnalisé de chacun. Le développement de ces actions et l'adaptation de notre offre aux besoins repérés constitue un enjeu majeur.

Les partenariats développés sur les questions d'accompagnement à la fin de vie, et de manière plus générale sur les questions relatives au parcours de santé des personnes vivant avec un handicap est un enjeu majeur pour les années à venir. Le management des équipes, les stratégies de formation et de recrutement seront donc des facteurs importants pour une réussite de ces accompagnements.

Enfin, la spécificité des personnes que nous accueillons demandera toujours un recours à une expertise et à des techniques spécialisées. Pour répondre à cet enjeu, il est important de s'orienter vers une transformation progressive de notre offre d'habitat. **Engagée dans cette transition inclusive, l'EANM propose une nouvelle offre en « ouvrant ses murs » et en évoluant peu à peu vers des réponses adaptées à l'évolution des populations.** Les logiques d'accompagnement à domicile, le déploiement d'habitat de qualité permettant l'individualisation des espaces de vie, la personnalisation des accompagnements et les stratégies d'accompagnement pour éviter les ruptures sont autant d'actions à mettre en œuvre.

Ce travail ne saurait se faire sans une étroite collaboration avec les acteurs du logement social, les partenaires du médico-social et les communes pour le choix de l'implantation des logements. **Les personnes accompagnées, futurs habitants doivent être associées au montage de chaque projet, transformation, pour répondre au mieux à leurs attentes.**

Ce projet d'établissement 2023-2027 s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble. Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - est la clé de cette démarche au sein d'une société du prendre soin.

« Nous visons une **transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.**

Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».

**ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
UNAPEI 2030**

Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM ADAPEI 11 :

- ▶ l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- ▶ l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins des personnes
- ▶ l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie.

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé

ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut médico éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Institutions du secteur

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ARS : Agence régionale de santé

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

HAS : Haute Autorité de santé

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Instances internes

CA : Conseil d'Administration

CODIR : Comité de Direction

COFIL : Comité de Pilotage

CVS : Conseil de Vie Sociale

Autres sigles

CASF : Code de l'action sociale et des familles.

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé et Sécurité au Travail

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FALC : Facile à lire et à comprendre

GPEPP : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels

HAD : Hospitalisation A Domicile

PAG : Projet Associatif Global

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PE : Projet d'Etablissement

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations





AFDAIM-ADAPEI 11

Rue Nicolas Cugnot
ZI Estagnol
11000 CARCASSONNE



04.68.10.25.50.



contact@afdaim.org



www.afdaim-adapei11.org

